

<b>DEPARTEMENT</b> Meurthe-et-Moselle
<b>ARRONDISSEMENT</b> N A N C Y
<b>CANTON</b> GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 03 MARS 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 03 mars, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN MATHIS ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

- L. WEHRLLEN a donné pouvoir à M. OGIEZ
- C. FRANCHE a donné pouvoir à N. HOUDRY
- C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE
- R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
- L. ZIETERSKI a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL
- D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE
- F. PERROLLAZ a donné pouvoir à J. ENEL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie-Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

<b>OBJET</b> <b>Modification des indemnités des élus</b>
---

**Nomenclature ACTES : 5.6 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE-Exercice des mandats locaux**

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 27
- présents : 19
- votants : 26
- pour : 26
- contre : 0
- abstention : 0

Rapporteur : M. OGIEZ

**Exposé des motifs**

Conscients des efforts demandés chaque année aux services pour réduire leurs dépenses, le Maire, ses adjoints et ses conseillers ont décidé de diminuer leurs indemnités de 15% à compter de mars 2025.

**Délibération**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 à L.2123-24 ;

**Vu** le budget communal ;

**Considérant** que les indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal, à l'exception de l'indemnité du Maire sauf à sa demande, sont fixées par délibération ;

**Considérant** que toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou plusieurs de ses membres, à l'exception du Maire sauf à sa demande, est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux autres membres du conseil municipal ;

**Considérant** que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi ;

**Considérant** la volonté de l'ensemble des élus de diminuer leurs indemnités, il est proposé au Conseil Municipal et en accord avec les intéressés de diminuer de 15% le taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027) ;

**Considérant** que cette décision prendra effet à compter de mars 2025 ;

**Considérant** que la proposition des nouveaux taux a été présentée aux membres des Commissions en date du 18 février 2025 et que ces derniers en ont pris acte ;

NOM PRENOM	FONCTION	Taux en % maximal	Taux en % en vigueur	Taux en % proposé	MONTANT mensuel (brut, en euros)
OGIEZ Marc	Maire	55	42.12	35.802	1 471.65 €
JEANDEL Bruno	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	22	19.70	16.745	688.31 €
HOUDRY Nathalie	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	19.70	16.745	688.31 €
CASTELA Albino	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	18.09276	15.378846	632.15 €
BADER Véronique	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	18.09276	15.378846	632.15 €
ANDRE Alexandra	5 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	18.09276	15.378846	632.15 €
JACOB Nicolas	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	18.09276	15.378846	632.15 €
MASSON Marie-Line	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	18.09276	15.378846	632.15 €
DEHAYE Jérôme	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	22	18.09276	15.378846	632.15 €
JACOB Carine	Conseiller municipal délégué	6	5.15	4.3775	179.94 €
DANNEBEY Marie-Claude	Conseiller municipal délégué	6	4.2	3.57	146.75 €
SCHIEL Laetitia	Conseiller municipal délégué	6	4.2	3.57	146.75 €
DEMARNE Arnaud	Conseiller municipal délégué	6	4.2	3.57	146.75 €
MATHIS Corinne	Conseiller municipal délégué	6	3.647863	3.100684	127.45 €
WEHRLÉN Léon	Conseiller municipal délégué	6	2.918187	2.480459	101.96 €
DENIS Jérôme	Conseiller municipal délégué	6	2.918187	2.480459	101.96 €
BABIN Laurence	Conseiller municipal délégué	6	2.918187	2.480459	101.96 €

Le Conseil Municipal et en accord avec les intéressés :

- **Approuve** la proposition de diminution des indemnités de fonction de 15 % du taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1027) à compter de mars 2025.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 05/03/2025 et que la convocation a été faite le 25/02/2025.

Le Maire

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 04 mars 2025  
Le Maire,  
Marc OGIEZ



